

Avoirs Championnats de France amateurs

Thématique :	☐ Présidence	☐ Clubs et Territoires		
		□ Pratiques Fédérales		
	☐ Haut Niveau	☐ Affaires juridiques et		
	☐ Formation & Emploi	Institutionnelles		
	☐ Marque	□ 3x3		
Destinataires :	☐ Comités	☑ Lieuse Comitée et Clube		
	□ Ligues	☑ Ligues, Comités et Clubs☐ CTS		
	☐ Ligues et Comités			
Nombre de pièces jointes : 0				
☐ Echéance de réponse :				

Le Bureau Fédéral de la FFBB a acté le 19 mars 2021 l'arrêt des championnats amateurs. Des avoirs vont donc vous parvenir courant avril afin d'annuler la facturation des droits d'engagement ainsi que celle du forfait fédéral sur les matchs <u>non joués à domicile</u> selon les dispositions financières fédérales.

	Droits Engagement	Forfait fédéral par match
NF1	1 031,00 €	529,80 €
NF2	810,00€	497,00€
NF3	765,00 €	339,60 €
NM2	1 650,00 €	970,00€
NM3	1 018,00 €	501,00€

En raison du paiement du forfait engagement par prélèvement mensuel, le calcul suivant vous permettra donc de déterminer le solde en votre faveur ou à régler à la Fédération :

Facture engagement reçue en août 2020

- Paiement des 20% à l'engagement
- Prélèvement effectué (théoriquement 1 prélèvement sur 8)
- Avoir reçu
- = Reliquat à verser à la FFBB ou à se faire rembourser par la FFBB

Pour votre parfaite information, un Grand Livre comptable de votre compte client vous sera envoyé par mail avec votre avoir. Ce dernier mettra en évidence un prélèvement ou un virement en votre faveur en date du 30 avril 2021.

Le service comptabilité de la Fédération reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : Service comptabilité Tél. : 01.53.94.27.68 Email : comptabilite@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur	
Aurélie BIHAIS	Pascal GOUDAIL	Jean-Pierre HUNCKLER	
Responsable Service Comptabilité	Directeur Pôle	1er Vice-Président Délégation	
& Finance	Administration & Finance	Marque / Trésorier Général	
Référence	2021-04-09 NOTE LR CD CLUBS- 0 - Comptabilité – Avoirs		
	Championnats de France amateurs VFIN		